



Extrait du Registre des délibérations du Bureau

Séance du jeudi 23 octobre 2014

Membres du Bureau en exercice : 30

Le Bureau, régulièrement convoqué, s'est réuni au Grand Besançon, La City - 4 Rue Gabriel Plançon - 25000 Besançon, sous la présidence de M. Gabriel BAULIEU puis de M. Jean-Louis FOUSSERET

Ordre de passage des rapports : 0.1, 1.1.1, 1.1.2, 1.1.3, 1.1.4, 1.1.5, 1.1.6, 1.2.1, 3.1, 3.2, 3.3, 4.1, 5.1, 5.2, 7.1, 7.2

La séance est ouverte à 18h10 et levée à 21h00.

Etaient présents : M. Jean-Louis FOUSSERET (à partir du 1.1.1), M. Gabriel BAULIEU, M. Michel LOYAT (jusqu'au 1.2.1), M. Alain BLESSEMAILLE, M. Robert STEPOURJINE, M. Pascal CURIE (à partir du 1.1.2), M. Jean-Yves PRALON, M. Dominique SCHAUSS, M. Jean-Paul MICHAUD, Mme Elsa MAILLOT, M. François LOPEZ, Mme Martine DONEY, M. Jacques KRIEGER, M. Christophe LIME, M. Anthony POULIN (à partir du 1.2.1), Mme Sylvie WANLIN, M. Bernard GAVIGNET (à partir du 1.1.2 et jusqu'au 4.1), M. Marcel FELT, M. Daniel HUOT, M. Fabrice TAILLARD, Mme Catherine BARTHELET, M. Pierre CONTOZ (à partir du 1.1.5)

Etaient absents : Mme Françoise PRESSE, Mme Karima ROCHDI, M. Yoran DELARUE, M. Serge RUTKOWSKI, M. Pascal DUCHEZEAU, M. Alain LORIGUET, Mme Fanny GERDIL-DJAOUAT, M. Emmanuel DUMONT

Secrétaire de séance : M. Christophe LIME

Procurations de vote :

Mandants : F. PRESSE (à partir du 1.2.1), Y. DELARUE, S. RUTKOWSKI, P. DUCHEZEAU, F. GERDIL-DJAOUAT

Mandataires : A. POULIN (à partir du 1.2.1), M. DONEY, M. FELT, C. LIME, J.L. FOUSSERET

Dématérialisation du paiement des salaires

Rapporteur : Gabriel BAULIEU, Vice-Président

Commission : Finances, ressources humaines, communication et aide aux communes

Inscription budgétaire
Sans incidence budgétaire

Résumé :

Dans le cadre du processus de dématérialisation du paiement des salaires, il est proposé de se prononcer sur la mise en œuvre de ce projet et d'autoriser la signature de l'accord local formalisant cette dématérialisation.

La Communauté d'Agglomération du Grand Besançon et le Trésor Public ont signé le 17 octobre 2005 une convention de partenariat entre l'ordonnateur et le comptable, qui prévoit notamment d'encourager le développement de l'administration électronique.

A ce titre, dès janvier 2009 une première étape a été franchie en dématérialisant les échanges d'informations entre la CAGB et les services du Trésor Public, supports de la paie mensuelle des agents de la collectivité. Cette dématérialisation s'inscrit dans le cadre strict fixé par l'Etat et détaillé par la convention cadre nationale relative à la dématérialisation des états de paie des collectivités et des établissements publics locaux.

En ce début de mandat, il est proposé de reconduire ce dispositif et de signer un nouvel accord local de dématérialisation. Ce dernier précise le contenu de la dématérialisation et la nature des choix techniques. Il est établi selon un formulaire type et est préalable à la mise en œuvre de la dématérialisation. Cet accord local prend la forme d'une convention ad hoc tripartite, qui associe la CAGB, le Trésor Public et la Chambre Régionale des Comptes, dont l'avis est sollicité par le Trésor.

A l'unanimité, le Bureau :

- **se prononce favorablement sur l'accord local relatif à la dématérialisation des salaires,**
- **autorise Monsieur le Président à signer cet accord.**

Pour extrait conforme,

Le Vice-Président suppléant,

Gabriel BAULIEU
1^{er} Vice-Président

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 25
Contre : 0
Abstention : 0

Préfecture de la Région Franche Comté
Préfecture du Doubs
Contrôle de légalité

Reçu le 31 OCT. 2014